



Observatoire des prix de l'électricité aux entreprises

Édition 2021



Édito

Le coût de l'énergie est un facteur clé de compétitivité des entreprises.

Cette même énergie qui est soumise à des mutations rapides et profondes, réglementaires comme économiques.

Partenaire engagé des entreprises françaises, nous avons choisi de publier, depuis 2019 un Observatoire des prix de l'électricité. Ce document de veille des marchés comporte également une visée pédagogique, de décryptage pour rendre accessible ce domaine complexe aux entreprises de toutes tailles et de tous secteurs.

Cette édition porte sur le marché de l'électricité 2020 qui, eu égard au contexte sanitaire, a connu de nombreux rebondissements.

Bonne lecture



Sommaire

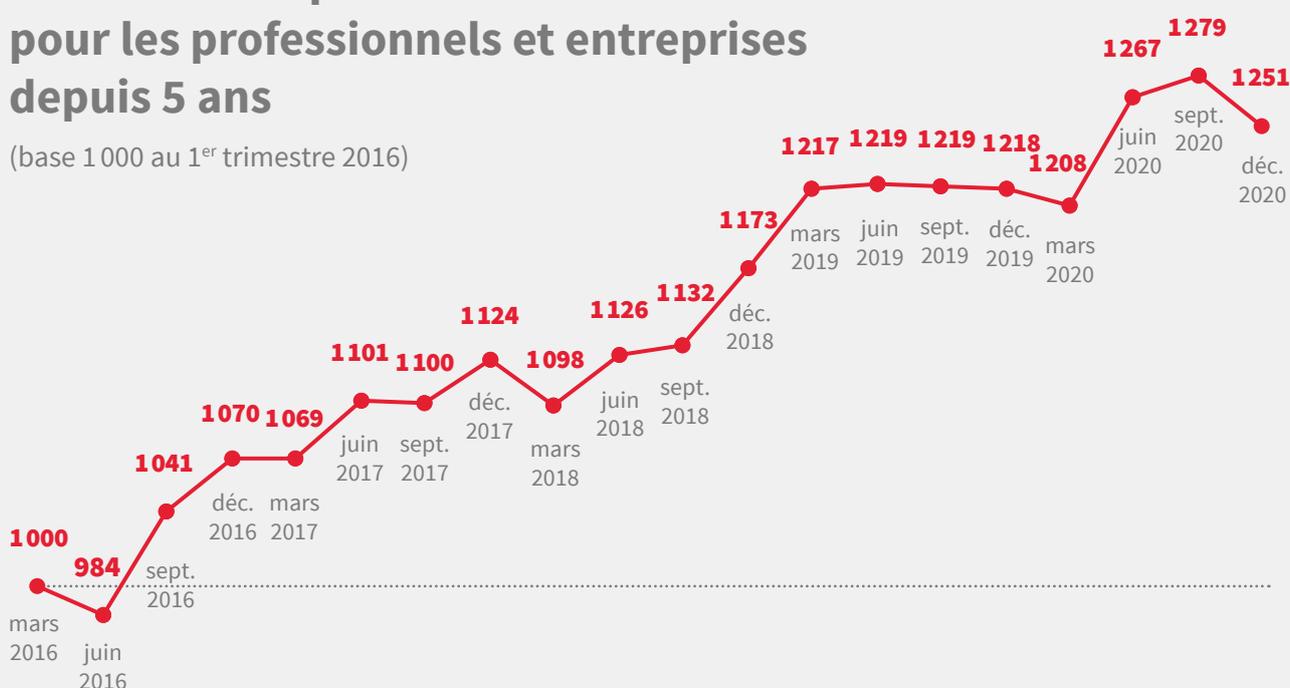
- 4 **OPÉRA INDEX**®: l'indice des contrats d'électricité
- 6 Les composantes de la facture d'électricité
- 7 L'évolution des composantes de la facture d'électricité
- 8 Le coût de l'énergie
- 9 Lumière sur le prix de l'électron
- 10 Les prix de gros de l'électricité depuis 2001
- 11 L'évolution des prix du marché de gros de l'électricité
- 12 Le dispositif ARENH
- 13 Commande ARENH pour 2021
- 14 Les coûts d'acheminement
- 15 L'évolution du TURPE pour les entreprises
- 16 Les taxes
- 17 L'évolution des taxes
- 18 Les certificats de capacité
- 19 Évolution des prix des garanties de capacité
- 20 Les certificats d'économie d'énergie
- 21 Évolution des coûts des CEE
- 22 La segmentation des sites
- 23 L'évolution des prix des contrats selon les types de sites
- 24 Dates clés de l'ouverture du marché de l'électricité
- 25 La dynamique de marché
- 27 Une nouvelle étape dans la fin des tarifs réglementés de l'électricité
- 28 Perspectives

OPÉRA INDEX[©] : l'indice des contrats d'électricité

L'Opéra Index est un indice trimestriel de suivi des prix de l'électricité pour les entreprises et professionnels. Il représente l'évolution moyenne de la facture d'électricité pour l'ensemble de ces acteurs.

Évolution des prix de l'électricité pour les professionnels et entreprises depuis 5 ans

(base 1000 au 1^{er} trimestre 2016)



Opéra Index est un indice trimestriel de suivi des prix de l'électricité payés par les consommateurs professionnels, quelle que soit leur taille.

L'Opéra Index est calculé par les analystes du pôle Énergie et Prix d'Opéra Énergie selon une méthodologie précise : sur la base du recueil des prix énergie de l'ensemble des contrats négociés pour chaque segment de consommation, reconstitution du prix global moyen

de chaque segment en incluant une estimation moyenne du prix de l'acheminement (TURPE) et des taxes énergie, en prenant en compte les éventuelles exonérations ou taux réduit. Opéra Index ne comprend pas la TVA, par souci de cohérence entre les segments, public et privés notamment.

Le prix moyen par segment est pondéré proportionnellement au volume de chaque segment de consommation.

Le volume de chaque segment est reconstitué d'après les chiffres donnés par la Commission de Régulation de l'Énergie ainsi que ceux des gestionnaires de réseau d'électricité (RTE et Enedis).

Tendance
depuis 3 ans



+11,33 %

Tendance
depuis 1 an



+2,75 %

Tendance
depuis 3 mois



-2,17 %

Depuis 3 ans, les prix ont fortement été tirés à la hausse par l'envolée des coûts réglementaires, entre l'augmentation galopante du prix de la garantie de la capacité et le poids accru des certificats d'économie d'énergie. L'ascension fulgurante du CO₂ est également venue soutenir cette évolution haussière : les

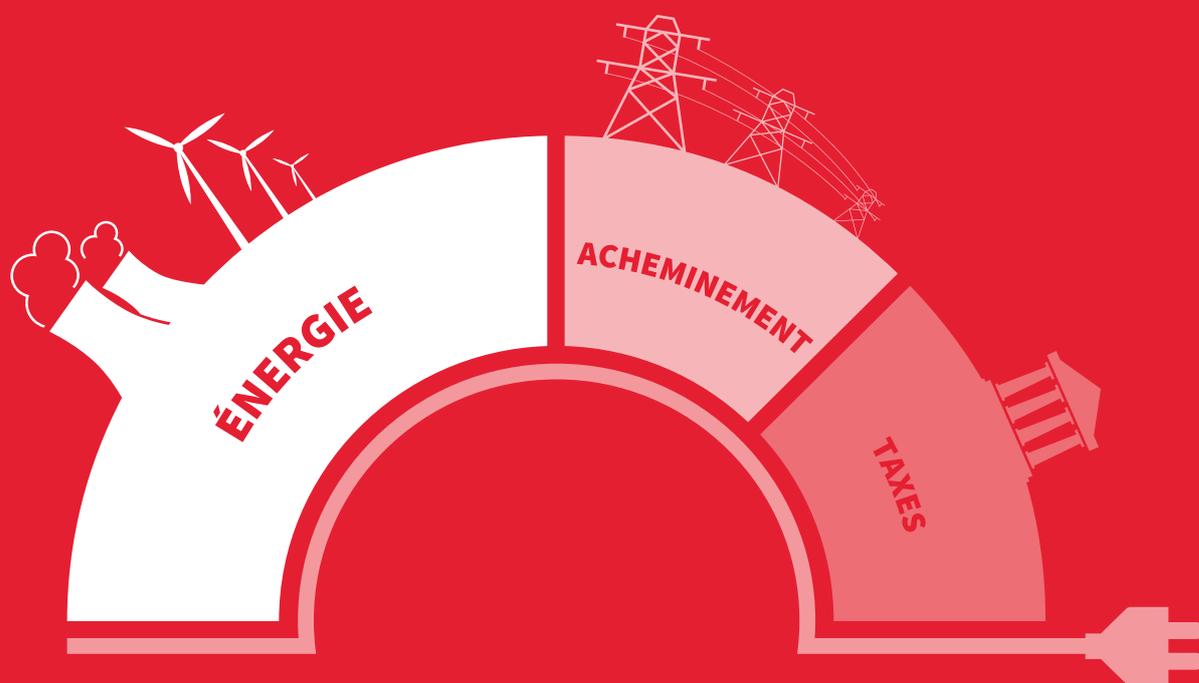
marchés ont reflété le durcissement de la politique de transition énergétique de l'Union Européenne et les attermoissements du Brexit. Sur 1 an, les prix ont connu une hausse plus modérée. Frappés de plein fouet par la vague de Covid-19, les pays européens ont multiplié les restrictions et les annonces de (re)confinement : les

prix ont oscillé au gré d'indices versatiles. Sans compter sur l'incertitude ambiante autour des disponibilités nucléaires qui a généré de nombreuses inquiétudes. En fin d'année, la reprise de production éolienne combinée à une recrudescence de la pandémie, qui obstrue toute perspective de consommation, ont lesté les prix.

**Une hausse des prix
malgré la pandémie**

Les composantes de la facture d'électricité

Une facture d'électricité se décompose en 3 parties.



L'énergie

Il s'agit du coût de l'électricité proprement dite. Il dépend du coût d'approvisionnement de chaque fournisseur d'électricité : il correspond au coût d'achat de l'électricité mais intègre également les coûts réglementaires (CEE, marché de capacité) ainsi que les coûts de commercialisation et la marge de chaque fournisseur.

L'acheminement

C'est le coût pour acheminer l'électricité des points de production aux sites de consommation via les réseaux publics d'électricité : le réseau de transport (géré par RTE) et les réseaux de distribution (gérés par Enedis et les entreprises locales de distribution). Le coût d'acheminement est fixé selon un tarif public fixé par la CRE, le TURPE. La recette du TURPE est reversée aux gestionnaires de réseaux.

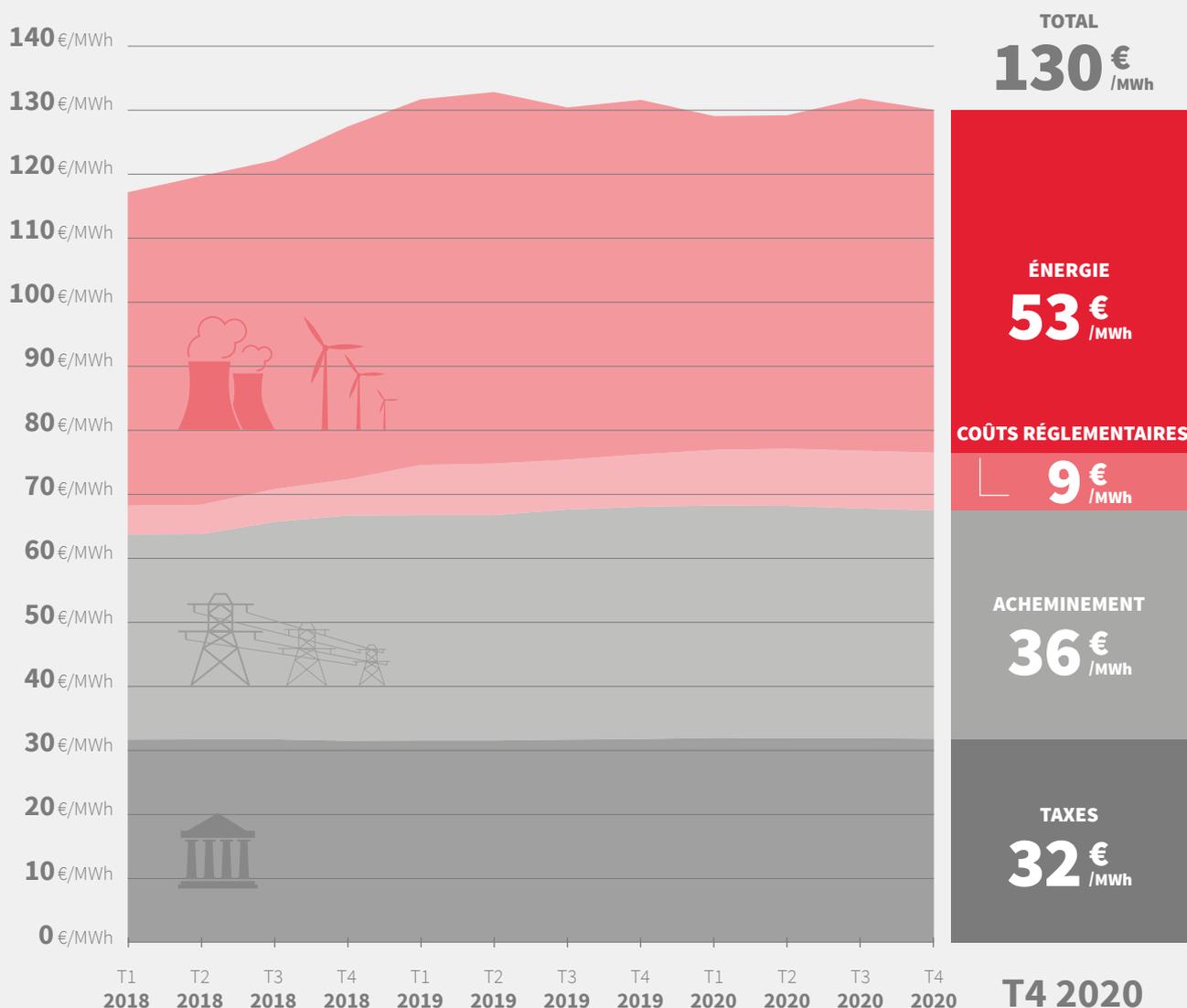
Les taxes

Jusqu'à 4 taxes et contributions spécifiques s'appliquent à l'électricité. Taxes auxquelles il faut rajouter la TVA. Elles sont reversées à l'État, aux collectivités locales et à la caisse de retraite des salariés des acteurs historiques de l'énergie.

L'évolution des composantes de la facture d'électricité

La crise sanitaire a clairement et brutalement freiné la demande de consommation d'électricité. Pour autant, la chute des prix du marché de gros n'a pas contrebalancé la hausse, constante, des prix des CEE ni celle, radicale, des garanties de capacité.

Superposition des différentes composantes depuis 3 ans



Repère

Le coût de l'énergie

Chaque fournisseur
a son propre modèle de construction des prix.
Les briques de coûts sont les suivantes.



Lumière sur le prix de l'électron

Le fournisseur d'électricité construit son prix selon 2 facteurs clés.

La méthode d'approvisionnement du fournisseur



Le profil de consommation du client

Il s'agit de la puissance appelée chaque heure de consommation.

Le prix de l'électron varie selon la saison et l'heure de la journée.



- Heures pleines/creuses
- Heures d'été/d'hiver
- Périodes de pointe
- Semaines/week-ends

Les prix de gros de l'électricité depuis 2001

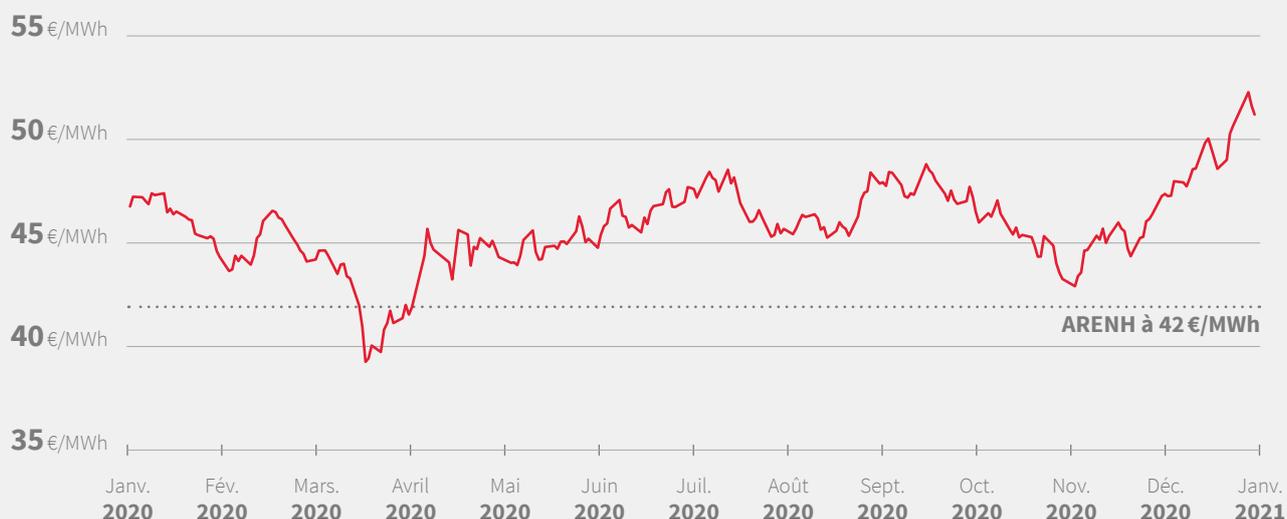
Rétrospective sur 19 ans des prix de gros de l'électricité en France



L'évolution des prix du marché de gros de l'électricité

Coronavirus, offre excédentaire et flambée du carbone ont été les principaux drivers des prix ce gros.

Dynamique des prix de marché de gros depuis 1 an



Tendance depuis 3 ans

↑ +23,5%

Tendance depuis 1 an

↑ +9,6%

Tendance depuis 3 mois

↑ +1,1%

En provoquant un confinement mondial, le Covid-19 a bouleversé le secteur. Entre la fin du 1^{er} trimestre et le début du 2nd, l'Europe a connu une baisse radicale de la demande d'électron. En avril, la courbe court-terme passe de 30 à 14€/MWh et de 30 à 18€/MWh. L'Europe a même connu des épisodes de prix négatifs, alors que plusieurs centrales nucléaires et thermiques avaient été fermées pour tenter de contrer l'offre excédentaire. En mai, les prix remontent légèrement, tirés par la reprise de la consommation et par

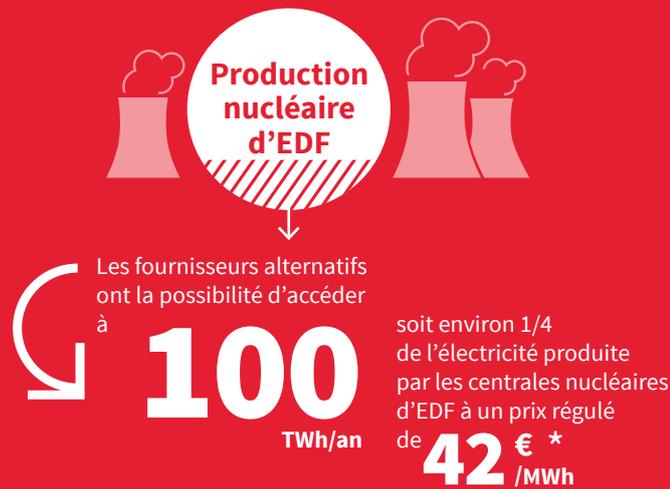
les inquiétudes autour de la disponibilité des centrales nucléaires d'EDF. Puis, en juillet, le marché de l'électricité est influencé par la baisse du prix du CO₂ et l'amélioration des prévisions de disponibilité nucléaire : le prix de l'électron pour 2021 baisse cotant à 44,58€/MWh le 22 juillet. En août et en septembre, soutenu par l'augmentation du CO₂ et du gaz qui pallie le manque d'énergie atomique, l'électron repart à la hausse. A l'orée du 4^{ème} trimestre, lestés par la baisse du prix du CO₂ et par les inquiétudes sanitaires, la

tendance est à nouveau au repli. Le Cal-21 finit le mois d'octobre à 41,64€/MWh alors qu'il l'ouvrait à 45,92€/MWh. En revanche, novembre voit les prix remonter, dans le sillage des autres commodities et dans l'espoir de l'arrivée imminente d'un vaccin anti-covid. En décembre, les prix suivent une tendance haussière, à l'instar des prix du pétrole, du gaz, du charbon et, surtout, du CO₂. De 47,35€/MWh début décembre, le Cal-21 passe à 49,24€/MWh, en milieu de mois, avant de grimper à 50,54€/MWh le 24 décembre.

Le dispositif ARENH

Depuis 2010, ce dispositif vise à faire bénéficier l'ensemble des consommateurs français de la « rente » nucléaire dans des conditions fixées par les pouvoirs publics.

Conditions d'approvisionnement ARENH pour les fournisseurs



★ Ce prix est censé refléter la réalité des coûts complets du parc nucléaire français historique.

Quelle part de l'électricité d'un site bénéficie de l'ARENH ?

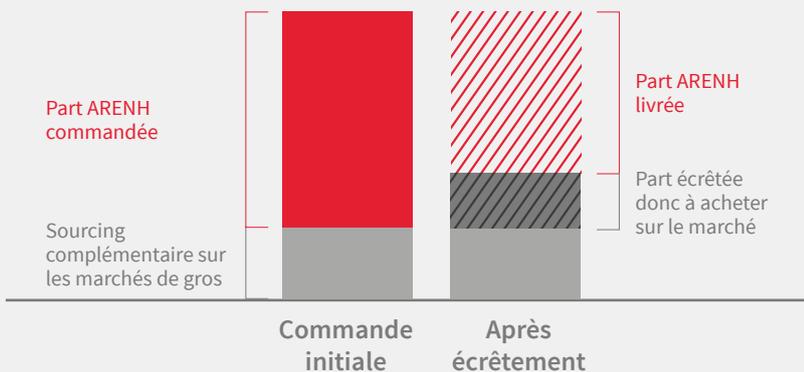
La quantité d'ARENH dont peut bénéficier un site dépend de son profil de consommation, et plus précisément de sa consommation pendant les heures de basse consommation.



Commande ARENH pour 2021

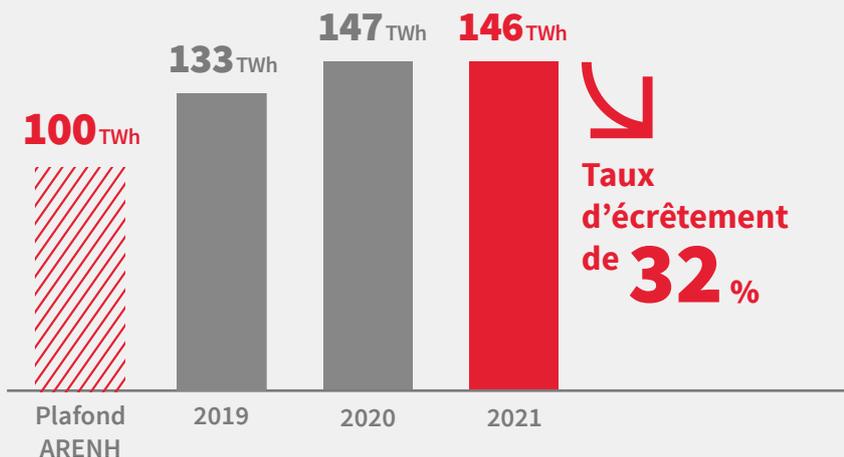
À l'occasion du guichet de novembre 2020, 81 fournisseurs ont formulé un total de demandes de 146,2 TWh d'électricité. Pour la 3^{ème} année consécutive, les fournisseurs recevront à nouveau moins d'ARENH que souhaité.

Principe de l'écrêtement

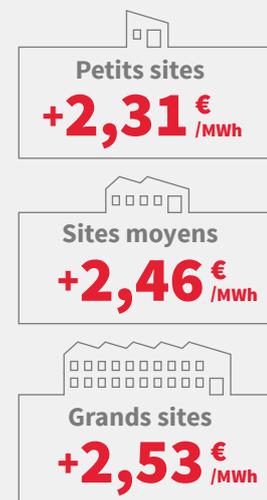


On parle d'écrêtement des droits ARENH lorsque la quantité d'ARENH souhaitée par les fournisseurs est supérieure au plafond réglementaire disponible de 100 TWh. La situation s'est présentée pour la 1^{ère} fois en 2018, pour la commande ARENH 2019, où le taux d'écrêtement a atteint 24,8%. Cette année, ce taux s'élève à 31,62%.

Commande ARENH 2021 et impact sur les prix



Impact sur les prix*



* Estimations sur la base d'un profil moyen et de la moyenne des prix Baseload Calendar 2021 du 1 au 18 décembre 2020.

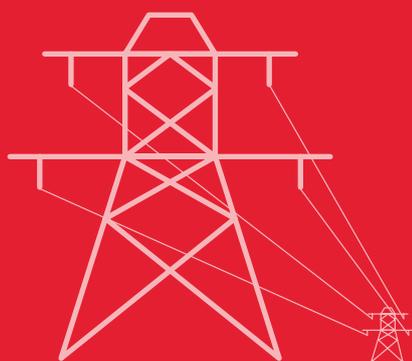
Chaque fournisseur ne recevra donc qu'une quantité d'ARENH égale à 68,39% de sa demande. Alors que le volume était en augmentation d'année en année la demande d'ARENH pour l'année 2021 marque un recul par rapport à celle de l'an

passé, qui était de 147 TWh. Un repli que l'on peut expliquer par une anticipation de la baisse des consommations en 2021, conséquence directe de la crise sanitaire. Cette année, contrairement aux deux dernières années écrêtées, l'impact sur les

factures d'électricité devrait être moindre, les cours oscillant dans une zone où le bénéfice de l'ARENH est moins notoire.

Les coûts d'acheminement

Le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE), finance le coût de l'acheminement de l'électricité des sites de production jusqu'aux sites de consommation.



Le TURPE permet à la fois la couverture des coûts engagés par les gestionnaires du réseau ainsi que la rémunération de leurs investissements. Pour la plupart des consommateurs, son montant est collecté par les fournisseurs d'électricité qui le reversent aux gestionnaires de transport (RTE) et de distribution de l'électricité (ENEDIS et ELD). Les gros consommateurs s'en acquittent directement (contrat CARD ou CART).



Le TURPE est fixé par les pouvoirs publics : ce tarif est indépendant du fournisseur mais dépend de la catégorie du consommateur.

Modalités de fixation du TURPE



La péréquation tarifaire

Le tarif est identique sur l'ensemble du territoire national conformément au principe d'égalité de traitement inscrit dans le Code de l'Énergie.



Le « timbre-poste »

Le tarif est indépendant de la distance parcourue par l'énergie entre le point d'injection et le point de soutirage (c'est-à-dire entre le site producteur et le site consommateur).

kW

Puissance souscrite et soutirage

Le tarif dépend du domaine de tension de raccordement, de la puissance souscrite et des flux physiques mesurés au(x) point(s) de connexion des utilisateurs du réseau.



L'horosaisonnalité

Les prix sont différenciés selon les saisons, les jours de la semaine et/ou les heures de la journée.

L'évolution du TURPE pour les entreprises

Poursuivant leur dynamique haussière, les tarifs de l'acheminement ont marqué à la hausse en 2020, et ce pour tous les profils de consommation.

	Tendance depuis 3 ans	Tendance depuis 1 an
TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité)	 +5,65 %	 +2,75 %
Détail par secteur :		
<ul style="list-style-type: none"> • Petits sites (Locaux de professions libérales, artisans, etc.) 	 +6,74 %	 +3,10 %
<ul style="list-style-type: none"> • Sites moyens (Locaux de PME, etc.) 	 +4,47 %	 +2,37 %
<ul style="list-style-type: none"> • Grands sites (Grands sites industriels, hôpitaux, hypermarchés, grands immeubles, etc.) 	 +2,72 %	 +1,80 %

Comme chaque année, le niveau du TURPE a été révisé par la Commission de régulation de l'énergie. Le TURPE V a ainsi augmenté de 2,75% en moyenne au 1^{er} août 2020. Une hausse que le Régulateur a justifié par l'évolution de l'inflation de 0,92% sur la période 2018-2019 et une augmentation de la contribution des gestionnaires de réseau aux Fonds de Péréquation de l'Électricité (qui permet de garantir un accès égal au réseau électrique pour tous les consommateurs.)

Cette hausse varie évidemment selon les niveaux de tension et les profils de consommation. Globalement, les sites alimentés en haute tension HTA ont enregistré une hausse de 1,80% HT. Les sites alimentés en basse tension avec une puissance supérieure à 36 kVA ont vu leur TURPE augmenter de 2,37% HT. Les sites alimentés en basse tension avec une puissance supérieure à 36 kVA ont vu leur TURPE augmenter de 2,37% HT. Les sites alimentés en basse tension avec une puissance inférieure ou égale à 36 kVA

ont répercuté une hausse moyenne de 2,75% HT. Et l'éclairage public accuse une hausse de 3,10% HT.

Par ailleurs, l'augmentation globale du TURPE implique également une hausse de la CTA (la Contribution Tarifaire Acheminement qui finance le régime de retraite des Industries Électriques et Gazières (IEG)) puisqu'elle est assise sur ses composantes fixes.

Les taxes

Plusieurs taxes et contributions spécifiques alourdissent la facture d'électricité.

CSPE

La CSPE, la Contribution au Service Public de L'Électricité, également appelé TICFE, est la taxe la plus importante sur l'électricité.

La CSPE a été créée pour financer les missions de service public de l'électricité : soutien au développement des énergies renouvelables, tarifs sociaux de l'électricité, maintien d'un coût français dans les îles françaises.

La CSPE a augmenté de 650 % en 15 ans du fait notamment de l'accroissement du soutien aux énergies renouvelables. Depuis 2016, la CSPE s'est stabilisée à 22,5€/MWh, à la faveur de la réintégration des aides aux énergies renouvelables dans le budget de l'État. Pour les industriels, des mécanismes d'exonération ou de taux réduit existent.

Taxes locales

Les taxes locales sur l'électricité sont d'une part la taxe communale (TCCFE) et d'autre part la taxe départementale (TDCF). Elles portent sur les consommations d'électricité des sites dont la puissance est inférieure à 250 kVA. Ainsi les sites industriels et grands sites tertiaires n'y sont pas soumis.

Leur taux est déterminé librement par la commune ou le département dans une limite fixée par la loi. La grande majorité des communes et départements ont opté pour le taux maximal. Ainsi, pour les petits sites (puissance inférieure à 36 kVA), les taxes locales sont généralement égales à 9,57€/MWh. Pour les sites avec une puissance supérieure à 36 kVA, les taxes locales sont généralement à 3,19€/MWh.

CTA

La Contribution Tarifaire d'Acheminement, assise sur la part fixe du tarif d'acheminement, sert à financer le régime spécial de retraite des personnels des IEG (Industries Électriques et Gazières), soit principalement les salariés d'EDF et d'une partie d'Engie.

Stable depuis sa création, le coût de la CTA augmente cependant à la faveur de l'augmentation de la part fixe du TURPE.

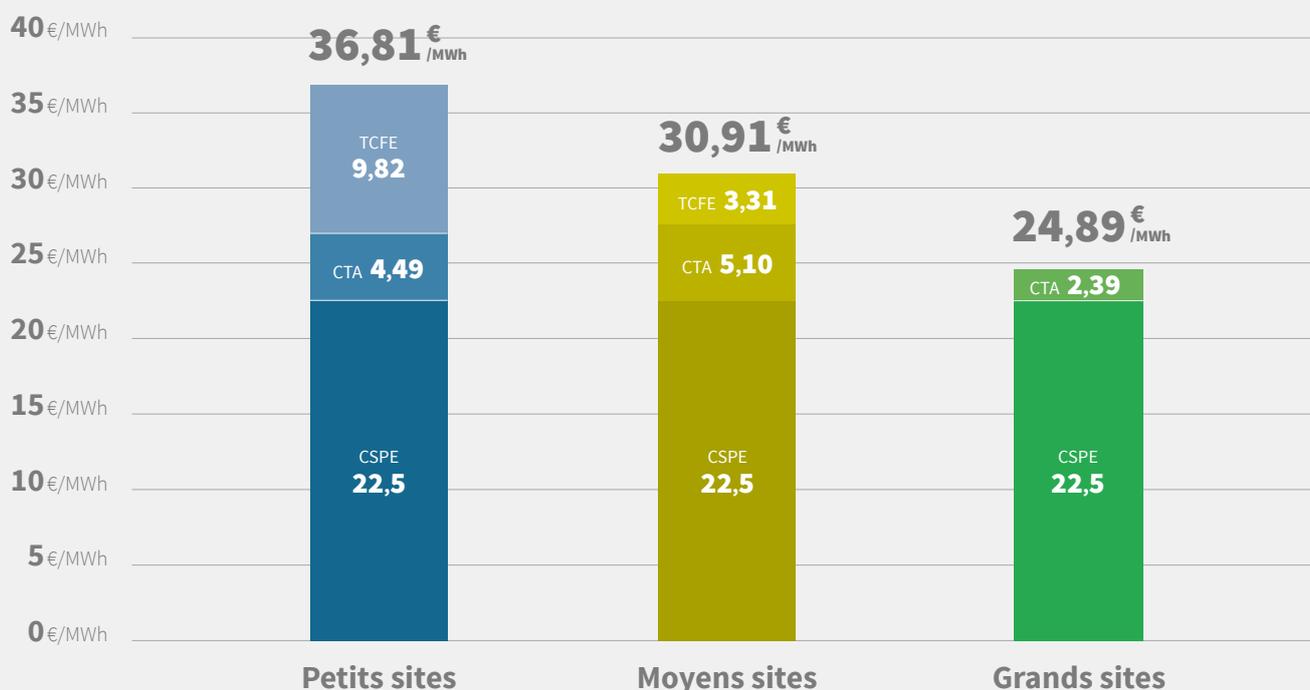
La part des taxes et prélèvements dans le prix total de l'électricité en France atteint 35% en 2016, contre 26% en 2010.

Source : INSEE

L'évolution des taxes

Depuis 4 ans, les taxes restent stables grâce notamment à l'intégration au budget de l'État des aides aux EnR. En 2020, seule la CTA repart à la hausse.

Part des taxes par type de sites au 4^{ème} trimestre 2020



	Tendance depuis 3 ans	Tendance depuis 1 an
CSPE (Contribution au Service Public de L'Électricité)	⊞	⊞
Taxes locales (TCCFE et TDCFE)	⊞	⊞
CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement)	↗ +1,5%*	↗ +0,82%*

* Du fait de la hausse du TURPE.

Les garanties de capacité

Obligation réglementaire dont sont redevables les fournisseurs, le coût des garanties de capacité s'applique à l'ensemble des consommateurs.

Mécanisme de capacité



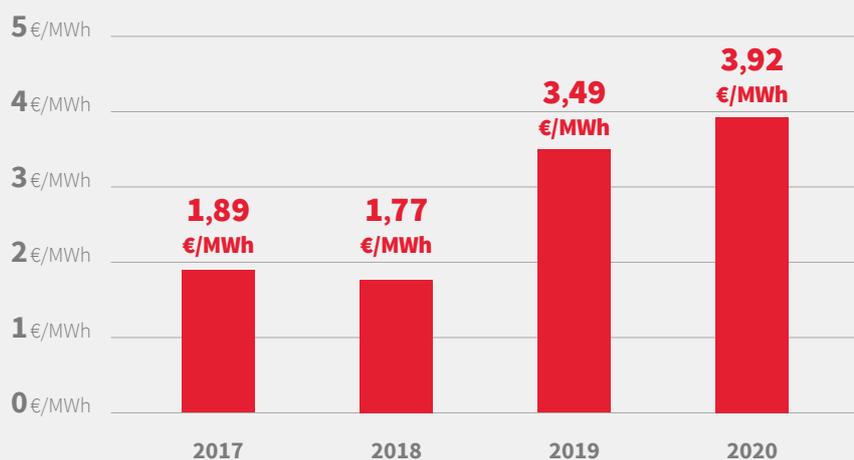
Destiné à assurer la sécurité d'approvisionnement électrique de la France, en particulier en période de pointe de consommation, le mécanisme de capacité a été mis en place en 2017. Chaque fournisseur doit prouver qu'il dispose d'un volume de garanties de capacités suffisant pour satisfaire les besoins en énergie de son portefeuille client, et cela soit en faisant certifier ses actifs propres (moyens de production et/ou offres effacement), soit en achetant des garanties à un tiers.

Ces échanges s'effectuent via un marché qui finance l'ensemble des moyens de production permettant de passer les pics de consommation. Ces obligations ont un coût répercuté dans le prix de fourniture des clients.

Évolution des prix des garanties de capacité

L'augmentation des prix des garanties de capacités pèse de plus en plus lourd sur les factures d'électricité, son coût ayant triplé depuis sa mise en place en 2017. En 2020, les prix se sont envolés... et l'impact se fera directement ressentir sur les factures d'électricité des entreprises en 2021.

Évolution du coût moyen du mécanisme de capacité depuis 4 ans



Tendance depuis 3 ans

 **+107,9 %**

Tendance depuis 1 an

 **+12,4 %**

L'année aura commencé tranquillement, suivant les tendances de 2019. En mars, la 1ère enchère de capacités pour 2021 s'établit à 19 499 €/MW, soit +14,6% par rapport à la dernière enchère de décembre 2019 mais à un niveau très proche de celui de la moyenne de l'année dernière (19 458 €/MW).

Les enchères de fin avril sont dans la même lignée: la capacité pour 2021 s'affiche à 19 220 €/MW et la 1ère enchère 2022 marque un prix de 16 641,7 €/MW.

Mais c'était sans compter les effets de la pandémie, forçant EDF à annoncer des baisses de production et RTE à prévenir d'une possible tension du système sur l'hiver 2020/21. Résultat, le 25 juin, la

capacité 2020 s'est échangée à hauteur de 45 000 €/MW, bien loin du 16 583 €/MW de sa dernière enchère de décembre 2019. La capacité 2021 bondit elle aussi avec 47 401 €/MW (2,8 fois plus que lors de la dernière enchère). Même la capacité 2022 grimpe à 38 966 €/MW: une hausse difficile à comprendre, l'année 2022 n'apparaissant pas sous tension.

En septembre, les prix reculent: une baisse motivée par la disponibilité du parc nucléaire français plus importante que prévu et par la réévaluation plus favorable de RTE de son analyse prévisionnelle. En revanche, le 4^{ème} trimestre voit la capacité reprendre son rallye haussier. En octobre, la capacité pour 2021 s'élève

à 32 693 €/MW, bien qu'EDF ait encore annoncé une amélioration de la disponibilité de son parc nucléaire. L'enchère de rééquilibrage pour 2020 bat des records avec un prix de 53 634 €/MW. Seule la capacité 2022 baisse, avec un prix de 18 100 €/MW.

L'année se finira sur cette lancée lors des enchères de décembre: la capacité 2020 se maintient à un niveau élevé (40 000 €/MW), et le prix de la capacité 2021 clôt à 39 095 €/MW soit +20% par rapport à octobre. Son prix a plus que doublé par rapport à mars et avril!

Stable, la capacité pour 2022 s'est quant à elle échangée au prix de 18 221 €/MW.

Les certificats d'économie d'énergie

Outil de la feuille de route énergétique française, les certificats d'économie d'énergie sont répercutés par les fournisseurs sur la facture de tous les consommateurs.

Dispositif des CEE

Les fournisseurs sont obligés
d'encourager leurs clients à réaliser

**des travaux
d'économies
d'énergie :**

en installant
des équipements
moins gourmands
en énergie



et/ou

en réalisant
des travaux
d'isolation



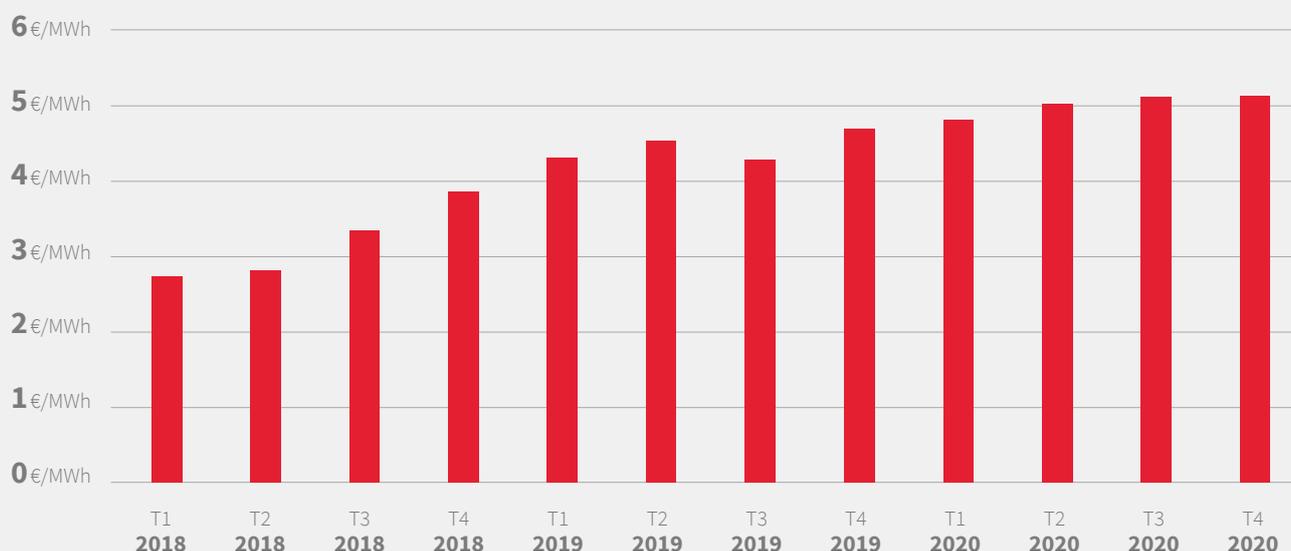
**Le coût supporté par les fournisseurs
impacte la facture de tous leurs clients**
(hors industriels et agriculteurs)

Introduit par la Loi POPE en 2005, ce mécanisme réglementaire a pour objectif de développer les actions d'efficacité énergétique dans les secteurs diffus. Pour ce faire, les pouvoirs publics ont imposé aux fournisseurs d'énergie de garantir que leurs clients réalisent un certain volume d'économies d'énergie: il s'agit là des fameux certificats d'économies d'énergie dont le coût est répercuté sur la facture.

Évolution des coûts des CEE

Les CEE font partie de ces coûts réglementaires en hausse constante qui font grimper la facture d'électricité des entreprises.

Évolution du coût des CEE depuis 3 ans



Tendance
depuis 3 ans

 **+275,7%**

Tendance
depuis 1 an

 **+1,5%**

Tendance
depuis 3 mois

 **+0,8%**

Débutée en 2018, la 4ème période des certificats d'économies d'énergie a été prolongée d'un an, jusqu'à la fin 2021. Cette année supplémentaire doit permettre aux obligés d'atteindre leurs objectifs, clairement réévalués à la hausse par rapport aux périodes précédentes : 1 600 TWhc de CEE «classiques» et 533 TWhc de CEE «précarité énergétique». Des objectifs élevés qui sont pourtant atteints à 75% s'est réjouie la direction générale de l'énergie et du climat en janvier 2021.

En 2020 en effet, à l'inverse d'autres secteurs, le marché des CEE a fonctionné à plein régime avec un nombre record de dépôts et de délivrances de certificats. En moyenne, 52 TWhc/mois ont été déposés en 2020 et 75 TWhc/mois sur le dernier trimestre 2020.

Levier de la transition énergétique, les CEE ne sont cependant pas sans incidence sur la facture d'énergie des consommateurs, dont ils représentent entre 3 et 4% du global. D'ailleurs, la hausse de leurs coûts a

constitué la principale raison de la hausse des Tarifs Réglementés de Vente de l'électricité (TRV) en août 2019, selon la CRE.

Si le secteur résidentiel est le secteur le plus important en termes de volume de CEE délivrés, l'industrie occupe la deuxième place. Le tertiaire et le transport suivent, puis les réseaux et l'agriculture.

La segmentation des sites

Sur le marché professionnel, on distingue 3 types de sites selon leurs caractéristiques techniques et leur consommation.



Petits sites

Locaux de professions libérales, artisans, etc.

Puissance souscrite
 < 36 kVA



Moyens sites

Locaux de PME, etc.

Puissance souscrite
 entre 36
 et 250 kW



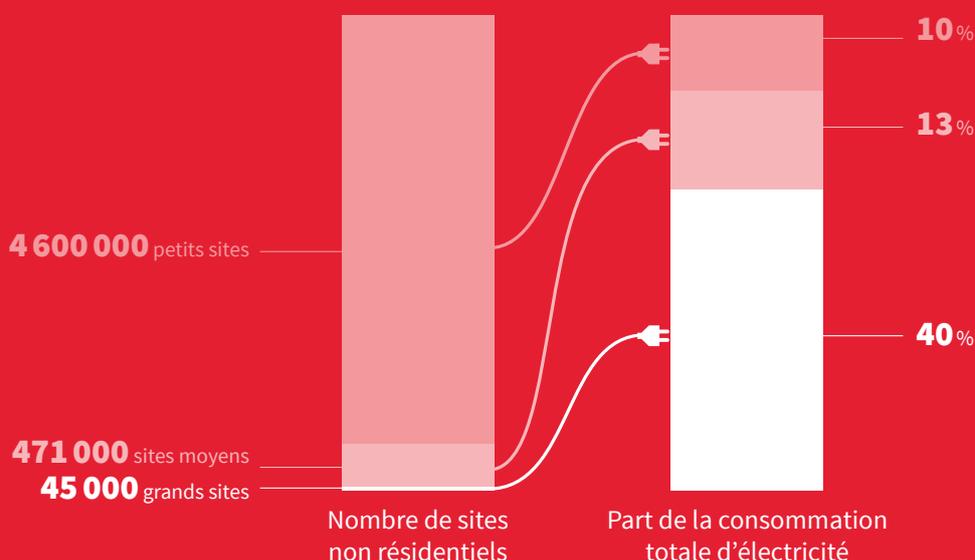
Grands sites

Grands sites industriels, hôpitaux, hypermarchés, grands immeubles, etc.

Puissance souscrite
 ≥ 250 kW

Répartition de la consommation en fonction du profil

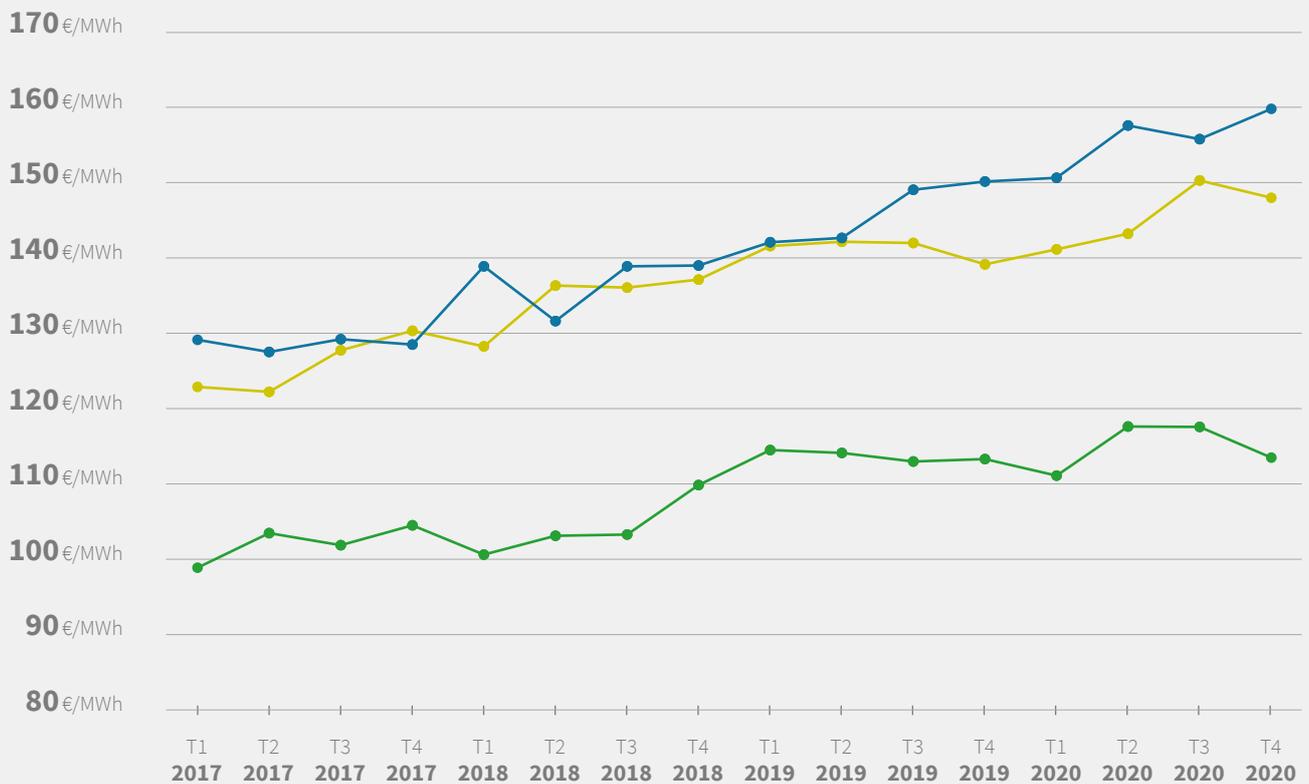
Source : CRE (Commission de Régulation de l'Énergie), données au 31 août 2020



L'évolution des prix des contrats selon les types de sites

Évolution du prix moyen d'un contrat depuis 4 ans

- Petits sites
- Moyens sites
- Grands sites



La crise sanitaire a entraîné une baisse des prix des contrats d'électricité pour les moyens et les grands sites. En revanche, les prix des contrats des petits sites n'en finissent pas d'augmenter. Ils n'ont en effet

pas pu bénéficier de « l'effet d'aubaine » dû au Covid-19, la plupart ayant souscrit des offres d'électricité indexées aux tarifs réglementés de vente qui eux sont en hausse constante.

Dates clés de l'ouverture du marché de l'électricité



La dynamique de marché

Le développement de la concurrence est constant, marqué par une accélération au 1er janvier 2016 avec la fin des tarifs règlementés pour les grands et moyens sites. Depuis, la part des fournisseurs alternatifs continue d'augmenter, tant en volume qu'en nombre de sites.

Évolution des parts de marché des fournisseurs alternatifs

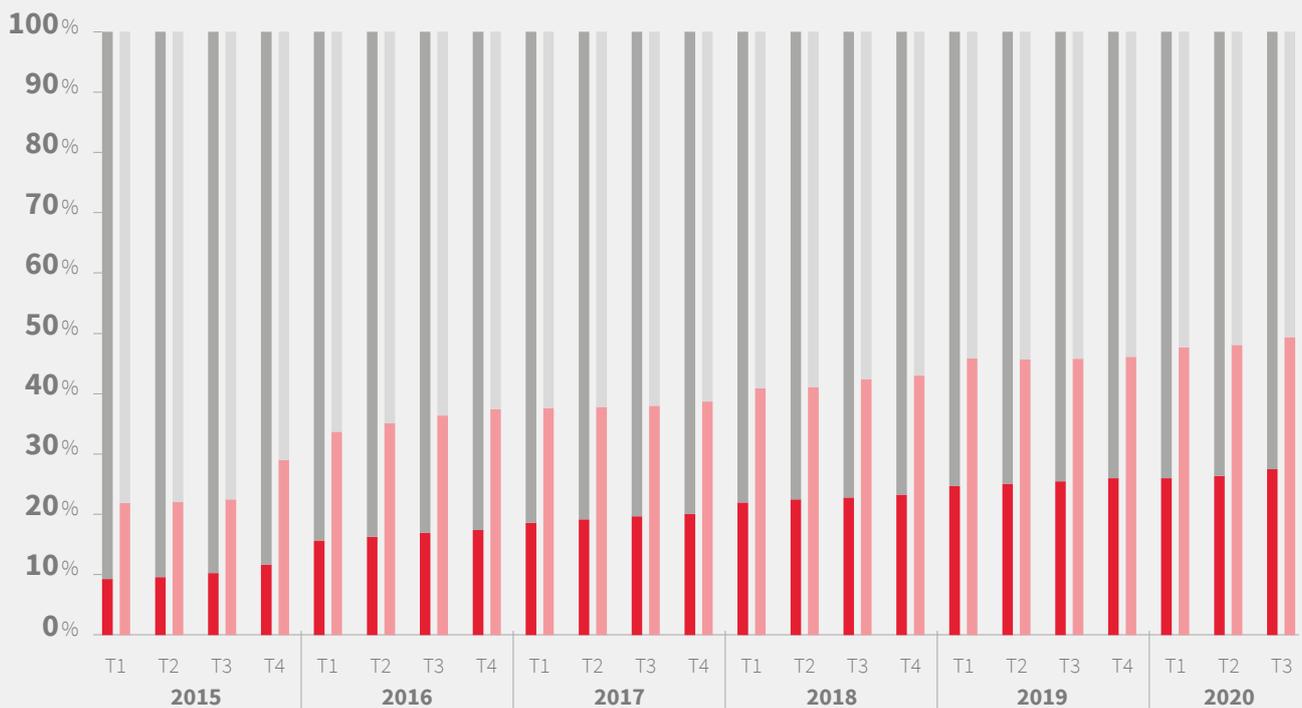
Source : CRE (Commission de Régulation de l'Énergie)

Part de marché en nombre de sites :

- des fournisseurs alternatifs
- du fournisseur historique

Part de marché en volume :

- des fournisseurs alternatifs
- du fournisseur historique



Part de marché des fournisseurs alternatifs :

– en nombre de sites

Tendance depuis 3 ans

↗ +39,59%

Tendance depuis 1 an

↗ +7,84%

Tendance depuis 3 mois

↗ +4,17%

– en volume

↗ +30%

↗ +7,86%

↗ +2,70%

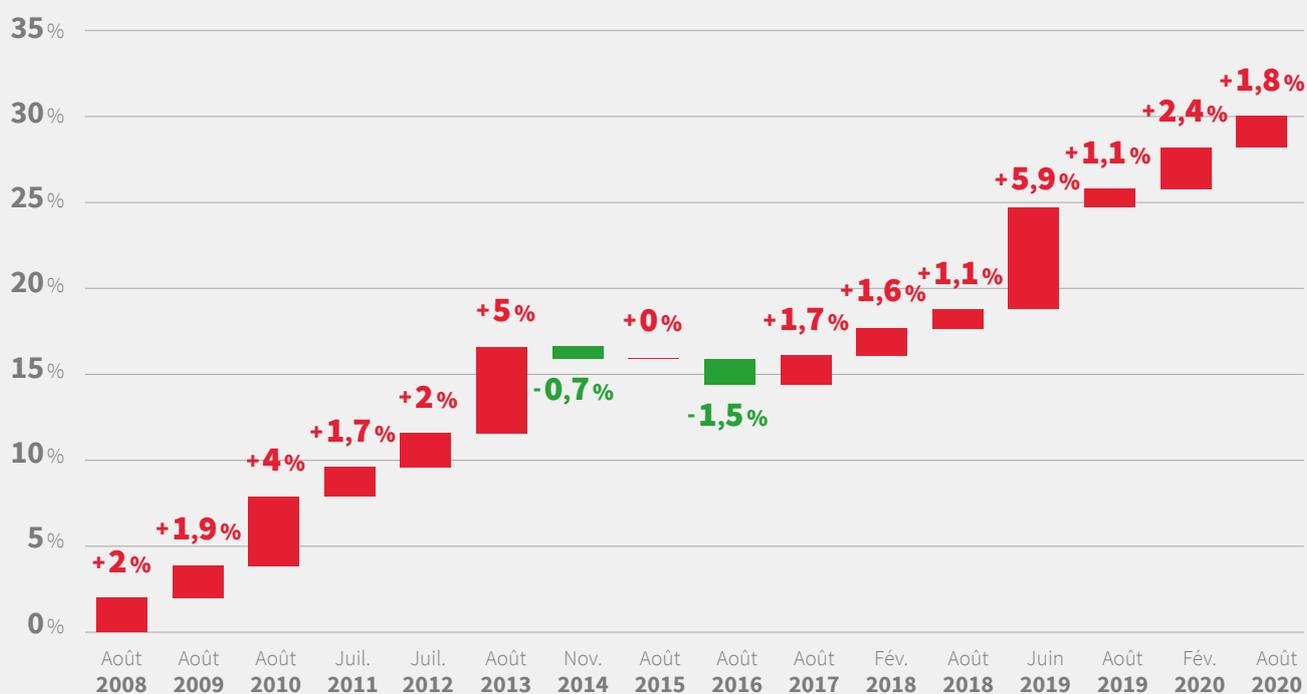
Fin des tarifs réglementés d'électricité

Calendrier de suppression des tarifs réglementés d'électricité différent selon le type de consommateur.

	Sites dont la puissance souscrite est ≥ 36 kVA	Sites dont la puissance souscrite est < 36 kVA
Grandes entreprises employant plus de 5 000 personnes ou ayant un chiffre d'affaires annuel $> 1,5$ M€ ou ayant un bilan total annuel > 2 M€	 Supprimé depuis le 31 déc. 2015	 Supprimé décision du Conseil d'État le 6 nov. 2011
Petites et moyennes entreprises et moyennes et petites collectivités employant 10 personnes ou plus ou ayant un chiffre d'affaires, recettes et total de bilan annuels > 2 M€	 Supprimé depuis le 31 déc. 2015	 Supprimé depuis le 31 déc. 2020
TPE et petites collectivités employant moins de 10 personnes et ayant un chiffre d'affaires, recettes et total de bilan annuels < 2 M€	 Supprimé depuis le 31 déc. 2015	 Maintien des TRV
Immeubles d'habitation Propriétaire unique ou copropriété	 Supprimé depuis le 31 déc. 2015	 Maintien des TRV
Particuliers Consommateur résidentiel	 Supprimé depuis le 31 déc. 2015	 Maintien des TRV

Une nouvelle étape dans la fin des tarifs réglementés de l'électricité

Évolution du tarif réglementé bleu professionnel depuis 2008



La fin des tarifs réglementés a été actée pour les PME et ETI au 31 décembre 2020. L'occasion de faire un focus sur la hausse croissante accusée par ces tarifs « bleus » depuis 2008. De 2008 à 2014, on constate en effet une hausse moyenne de 17,74 %. A l'époque les tarifs réglementés répercutaient uniquement les coûts supportés par EDF en tant que fournisseur d'électricité : cette première période d'augmentation est donc proportionnelle à l'augmentation des coûts du fournisseur

historique. Une phase d'accalmie et même de baisse aura lieu entre 2014 et 2016 : l'explication se trouve du côté du changement de méthode de calcul des tarifs réglementés. Les TRV seront dorénavant calculés par empilements des coûts théoriques d'un fournisseur alternatif d'électricité. Après 2016, ils repartent néanmoins à la hausse (+19,64 %). Une hausse dont les 2/3 proviennent de la partie réglementée de la facture, à savoir les taxes et l'acheminement.

Perspectives

La crise du COVID-19 continue en 2021 et son évolution aura un effet sur les prix de l'électricité. Une crise longue et la poursuite d'une récession économique pourrait conduire à une réduction de la demande et à une baisse des prix. Une reprise plus rapide qu'espérée pourrait produire l'inverse. Mais il faudra également être attentif aux impacts de la crise sanitaire sur les opérations de maintenance et la disponibilité du parc nucléaire français. On peut toutefois espérer que cette disponibilité soit plus élevée en 2021 et que l'on retrouve une production plus « normale », proche des 400 TWh.

Le prix du CO₂ devrait continuer à être un driver important des prix de gros de l'électricité. Selon le volontarisme des politiques de lutte contre le réchauffement climatique, l'évolution du prix du CO₂ aura probablement un impact sensible sur les prix de l'électricité.

Un autre point d'attention dans les mois à venir sera le projet Hercule, qui prévoit la séparation des activités d'EDF et la sanctuarisation du nucléaire et de l'hydraulique dans une entité publique. A l'heure où nous écrivons ces lignes, il semble peu probable qu'un tel projet aboutisse avant l'élection présidentielle française de 2022, car les discussions entre la France et la Commission européenne sont difficiles et les oppositions politiques au projet nombreuses. Toutefois, l'impératif de trouver une solution pour le financement du renouvellement du parc nucléaire français pourrait conduire à trouver une solution dans ce dossier complexe.

En revanche, les incertitudes sont moindres concernant l'acheminement et les coûts réglementaires et les hausses sont acquises. Le TURPE 6, qui entrera en vigueur, avec une forte augmentation de sa part variable, devrait alourdir le coût d'acheminement pour la majorité des entreprises. La hausse spectaculaire

du prix de la capacité fin 2020 conduira à une hausse significative des factures en 2021. L'évolution du coût des CEE sera également à suivre en 2021. Les ambitions de la collecte de la cinquième période devraient être renforcées et cela conduira probablement à une hausse de leurs coûts pour les consommateurs de gaz et d'électricité.

En synthèse, nous pensons que la facture d'électricité pour les entreprises devrait continuer à augmenter en 2021. Mais, dans ce contexte global incertain, l'exercice de prévision reste délicat. L'année dernière, dans cette même rubrique, nous n'avions pas anticipé qu'un nouveau virus venu de Chine viendrait bouleverser le monde...

À propos d'Opéra Énergie

Opéra Énergie est le pionnier et le leader français du courtage en énergie : face aux nouveaux défis du marché de l'énergie, il accompagne les entreprises et les collectivités, quelles que soient leur taille et leur activité. Devant la complexité croissante de l'environnement concurrentiel et réglementaire, Opéra Énergie a développé de nouvelles solutions pour faciliter et optimiser les achats de gaz et d'électricité.

Créé à Lyon en 2014, Opéra Énergie compte aujourd'hui près de 90 collaborateurs et accompagne plus de 18 000 clients partout en France.

CONTACT PRESSE

Julie Briand

06 69 04 33 28

julie.briand@opera-energie.com



Sources :

La CRE (Commission de Régulation de l'Énergie), le Ministère de la Transition écologique et solidaire, la Cour des comptes, Legifrance (Journal Officiel de la République Française), INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques), RTE (Réseau de Transport d'Électricité), ENEDIS, EEX, Epexspot, Emmy (Registre National des Certificats d'Économie d'Énergie), Opéra Énergie.

Direction de la publication : Jean-Sébastien DEGOUVE

Rédaction : Sophie-Charlotte MARTIN

Création et réalisation : Audrey VACHER

Direction scientifique : Benoît WINTERGERST

Analyste : Jacob LEMAIRE

© Tous droits réservés - mars 2021 - OPÉRA ÉNERGIE

Opéra Énergie, 27 rue de la Villette, 69003 LYON, SAS au capital de 125 519 euros, RCS Lyon 808 096 119

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.



Nos offres :

opera-energie.com

Décryptage de l'actualité de l'énergie :

media.opera-energie.com



OPERA
energie

Vous simplifier l'énergie